



COMPTE RENDU

RENCONTRE DE QUARTIER DE VENEFFLES

SAMEDI 11 JUIN 2022

QUESTION :

Ma question concerne la sécurité pour se rendre de notre domicile vers le point de collecte du verre et des journaux situé au gîte. Le seul passage piétons matérialisé se situe au niveau de l'église.

C'est également vrai lorsque nous devons aller aux jeux du gîte.

Il serait souhaitable d'installer un ralentisseur pour respecter le « 30 » obligatoire, afin de ralentir les voitures en provenance d'Amanlis (lieu dit Laval), en amont du passage piétons afin de le sécuriser.

RÉPONSE :

Les seuls passages piétons sont près de l'église. Nous étudions l'aménagement de traversées supplémentaires plus à l'Est aux abords du gîte.

L'aménagement de ralentisseurs (plateaux surélevés) entraîne beaucoup de bruits lors de passages de remorques, cars, poids lourds ou autres engins agricoles. C'est le cas sur Veneffles. Il ne faudrait pas régler un problème et en créer un autre. Nous allons étudier la mise en place d'une écluse. Comme nous sommes sur une route départementale, la solution technique sera à valider avec le Département.

QUESTION :

Qu'est-il prévu contre les mouches ?

RÉPONSE :

Les pièges à mouches ont été installés le 19 avril et sont vérifiés tous les 15 jours. Le remplacement des pièges a été fait le 15 juin.

QUESTION :

Quand disposerons nous de la fibre sur la commune et aux alentours ?

RÉPONSE :

En Bretagne, la fibre est déployée dans le cadre du projet Bretagne Très Haut Débit. Vous trouverez toutes les informations sur le site www.megalis.bretagne.bzh - A Veneffles, les travaux sont prévus en 2024-2025



QUESTION :

Aurons nous des ralentisseurs sur la route principale Saint-Médard ? Les gens arrivent très vite dans les 2 sens, des enfants circulent à vélo et à pied, il risque d'y avoir un accident, si rien ne bouge.

RÉPONSE :

L'aménagement de ralentisseurs (plateaux surélevés) entraîne beaucoup de bruits lors de passages de remorques, cars, poids lourds ou autres engins agricoles. C'est le cas sur Veneffles. Il ne faudrait pas régler un problème et en créer un autre. Nous allons étudier la mise en place d'une écluse. Comme nous sommes sur une route départementale, la solution technique sera à valider avec le Département.

QUESTION :

Quand sera curé la pièce d'eau à côté de l'air de jeux des enfants ?

RÉPONSE :

L'Établissement Public Territorial du bassin de la Vilaine a engagé des travaux de restauration de la mare de Veneffles et de ses abords afin d'améliorer le fonctionnement et la qualité des cours d'eau. La mare sera approfondie pour revenir à son niveau d'origine, et ses pentes modifiées afin d'accueillir une faune et une flore spécifiques. Des pontons en bois seront posés cet automne sur les ruisseaux.

QUESTION :

Pourquoi avoir laissé la mare de Veneffles s'assécher sachant qu'un projet de réhabilitation était en cours ? Pourquoi avoir laissé en place la dérivation du petit ruisseau ?

RÉPONSE :

Dorénavant, il est interdit de dévier un cours d'eau pour alimenter une mare ou un étang. On doit laisser la libre circulation de l'eau et supprimer tous les ouvrages empêchant la circulation de la faune.

QUESTION :

Dans le projet d'extension du gîte de Veneffles, est-ce qu'il serait possible de prévoir dans l'aménagement des abords du gîte un espace pour jouer à la pétanque ? Un espace barbecue serait aussi le bien venu.

RÉPONSE :

Une étude sera lancée en fin d'année pour l'extension et la rénovation du gîte. Les abords feront parties de cette étude.

QUESTION :

Un rond-point à la sortie de Veneffles sur la route de Janzé a été annoncé, est-ce exact et pour quelle date ?

RÉPONSE :

Il est prévu que le Département aménage un rond-point sur la D92, à la sortie de Veneffles. Les travaux seront réalisés dans le cadre de l'aménagement de la ZAC du Grand Launay et financés à 50% par le Département et 50% par l'aménageur.



QUESTION :

Suite au projet du Grand Launay, quelle solution avez vous pour le flux des véhicules sur la D234 ? Une voie unique peut-être ? Depuis le Hyper U et les nouveaux quartiers la D234 est extrêmement dangereuse et vitesse excessifs des usagers.

RÉPONSE :

- La D234 est une départementale, un sens unique ne sera pas autorisé.

QUESTION :

- La circulation : nous habitons juste en face du gîte de Veneffles, et nous constatons tous les jours que le stop n'est absolument pas respecté.

RÉPONSE :

- Nous transmettons ces informations aux services de la gendarmerie, afin de solliciter leur concours, pour réaliser des contrôles préventifs.

QUESTION :

Concernant l'entretien des trottoirs et les bouches d'égout. Est-ce que les évacuations d'eaux dans la rue sont entretenues et suffisantes ?

RÉPONSE :

Nous avons amélioré le captage des eaux pluviales en créant un trottoir rue Montalembert en 2021 et en y mettant plusieurs pièges à eaux.

QUESTION :

Entretien du ruisseau : est-ce que la commune doit le faire en partie ? Qu'en est-il pour la partie sous le pont et en amont ?

RÉPONSE :

C'est à chaque riverain du cours d'eau d'entretenir sa partie.

QUESTION :

Des aménagements sur l'entrée Est de Veneffles : la rue du Champ Gayot est pratiquée à une vitesse excessive par les automobilistes. Chaque matin et soir, les voitures ne ralentissent pas malgré le panneau situé à l'entrée de la ville, après avoir passé le cimetière. Valable également pour les bus desservant les écoles... Merci d'étudier des solutions de type « chicane » ou « ralentisseur ».

RÉPONSE :

Nous allons étudier la mise en place d'une écluse sur la rue du Champ Gayot. Tout aménagement devra néanmoins permettre le passage des cars et engins agricoles.